

Communiqué de presse
30 janvier 2020

Aux représentant-e-s des médias

Réaménagement de la place de la Synagogue : après 4 ans de procédure, la Ville gagne devant le Tribunal Fédéral

Plus de dix ans après le dépôt d'une pétition au Conseil Municipal « pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé », et après quatre années de procédure, le projet de réaménagement de la place de la Synagogue en zone piétonne peut enfin démarrer.

Pour rappel, une pétition «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé», signée par plus de 300 personnes, avait été déposée fin 2009 au Conseil municipal.

Suite à cette pétition, les services de la Ville de Genève ont élaboré un projet d'aménagement répondant à la demande des pétitionnaires et respectueux de la valeur patrimoniale du site. Il s'agit de réhabiliter la place telle qu'elle avait été conçue à l'époque par l'architecte Maurice Braillard. Le projet de réaménagement permettra de libérer le parvis de la Synagogue du trafic automobile afin de réattribuer l'espace à la population et également permettre l'installation de terrasses aux restaurants avoisinants.

Une autorisation de construire et un arrêté de circulation ont été pris par le Canton mi-2015. Un recours a été interjeté par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) devant les juridictions cantonales puis devant le Tribunal fédéral. Les recours de la CCIG ont tous été rejetés. La décision en dernière instance a été prise par le Tribunal fédéral le 3 décembre 2019 et après plus de 4 ans de procédure, le projet peut enfin être mis en œuvre par la Ville de Genève.

Une demande de financement peut désormais être déposée auprès du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

Contact et informations :

Anaïs Balabazan - déléguée à l'information et à la communication

Département des constructions et de l'aménagement

tel : 022 418 20 53